



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Public Works and Government Services Canada  
ATB Place North Tower  
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe  
5th floor/5e étage  
Edmonton  
Alberta  
T5J 1S6  
Bid Fax: (780) 497-3510

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)  
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada  
ATB Place North Tower  
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper  
5th floor/5e étage  
Edmonton  
Alberta  
T5J 1S6

<b>Title - Sujet</b> Painting Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EW076-180729/A	<b>Date</b> 2017-09-28
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> PWGSC EW076-180729	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>File No. - N° de dossier</b> PWU-7-40086 (011)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWU-011-11185	
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> Date de la demande de l'offre à commandes originale 2017-09-14	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-10-11</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Hugo (RPC), Tammey	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwu011
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (780) 224-1003 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (780) 497-3510
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Acknowledgement copy required</b> <b>Accusé de réception requis</b>	<b>Yes - Oui</b> <input type="checkbox"/>	<b>No - Non</b> <input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EW076-180729  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EW076-180729

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier C  
PWU-7-40086

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pww011  
CC No./N° CCC - FMS No/ N°VME

Cette modification est soulevée, en vue de réviser la date de clôture du 03 octobre 2017 au 11 octobre 2017 et remplacer l'annexe I intégralement.

Sous date de clôture :

Supprimer : Le 03 octobre 2017

Inscrire : Le 11 octobre 2017

Supprimer l'annexe I existante

Remplacer par l'annexe I ci-jointe

Toutes les autres modalités et conditions demeurent les mêmes

## ANNEXE « I »

### PLAN DES CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX POSSIBILITÉS POUR LES AUTOCHTONES (CPA)

#### Évaluation de la garantie du plan des CPA

Pour qu'une offre reçoive un certain nombre de points concernant les garanties faites sur les critères du plan des CPA, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT JOINDRE À SON OFFRE LA PREUVE qui démontre qu'il répond à l'objectif de chaque critère. Les soumissionnaires peuvent utiliser les TABLEAUX DE GARANTIE ci-joints pour compléter leur présentation sur le plan des CPA.

Comme preuve de leurs efforts et/ou garantie, les soumissionnaires DOIVENT inclure, sans s'y limiter, les noms des personnes ou entreprises à contrat et la nature des activités au moment de la soumission. Les soumissionnaires DOIVENT veiller à ce que la documentation qu'ils fournissent relativement au plan des CPA soit suffisamment probante et suffisamment claire pour permettre d'évaluer la conformité de leur offre aux critères énoncés dans les présentes. Il incombe aux soumissionnaires de fournir suffisamment de renseignements dans leur soumission pour permettre au comité d'évaluation de faire son évaluation. Les soumissionnaires pourront recevoir des points uniquement pour les engagements démontrés. Les soumissionnaires doivent inclure toute la documentation de référence à prendre en considération. Seuls les documents inclus dans la proposition seront pris en considération. Les liens vers des adresses URL du site Web du soumissionnaire ne seront pas pris en considération.

Le Canada se réserve le droit de vérifier toute information fournie dans la garantie du plan des CPA, et les déclarations inexactes pourraient rendre la soumission non recevable.

#### Sélection de l'entrepreneur

La sélection de l'entrepreneur sera basée sur la combinaison recevable la plus élevée de plan des CPA et de prix. Le ratio sera de 10% pour le plan des CPA, et de 90% pour le prix.

Note du plan des CPA =	<u>Points du soumissionnaire</u> Nombre maximum de points	x 10 %
Note du prix =	<u>Soumission la moins élevée</u> Prix du soumissionnaire	x 90 %

**CRITÈRES DE SOUMISSION EN LIEN AVEC LE PLAN DES CPA**

<b>CRITÈRE DE SOUMISSION</b>				<b>TOTAL DES POINTS POSSIBLES</b>												
<p>La zone visée par le contrat se trouve dans la région de Môwhì Gogha Dè Nîttàèè (MGD), telle qu'elle est définie dans l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple Tlicho, qui comprend la ville de Yellowknife, la collectivité de Dettah et les quatre collectivités tlichos. Le Canada se réserve le droit de confirmer la validité de toutes les déclarations et garanties.</p>																
<p><b>1. SIÈGE SOCIAL :</b> L'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel des soumissionnaires dans la zone visée par l'Entente sur la revendication territoriale globale (ERTG).</p>				5 points												
<p><b>2. FORMATION :</b> Les soumissionnaires seront évalués selon leur engagement à offrir de la formation en cours d'emploi et des programmes d'apprentissage aux Autochtones de la région du marché sans frais supplémentaires dans le cadre du marché. La formation et l'apprentissage sont réputés fournis lorsque les bénéficiaires ont acquis des compétences professionnelles certifiables. La chose est normalement établie par un processus de certification mené par une tierce partie indépendante. Pour établir la note relative à la formation, chaque soumission recevable sera comparée au prorata avec celle du soumissionnaire proposant le plus grand nombre d'heures de formation pour les Autochtones, la proposition du soumissionnaire s'engageant à offrir le plus grand nombre d'heures de formation obtenant la totalité des points.</p> <table border="1" data-bbox="142 898 1240 1108"> <thead> <tr> <th></th> <th align="center">Soumissionnaire 1</th> <th align="center">Soumissionnaire 2</th> <th align="center">Soumissionnaire 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre total d'heures de formation des Autochtones proposé</td> <td align="center">20 heures</td> <td align="center">35 heures</td> <td align="center">60 heures</td> </tr> <tr> <td>Calcul des points</td> <td align="center">20/60 = 33 % du total des points possibles</td> <td align="center">35/60 = 58 % du total des points possibles</td> <td align="center">60/60 = 100 % du total des points possibles</td> </tr> </tbody> </table>					Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3	Nombre total d'heures de formation des Autochtones proposé	20 heures	35 heures	60 heures	Calcul des points	20/60 = 33 % du total des points possibles	35/60 = 58 % du total des points possibles	60/60 = 100 % du total des points possibles	15 points
	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3													
Nombre total d'heures de formation des Autochtones proposé	20 heures	35 heures	60 heures													
Calcul des points	20/60 = 33 % du total des points possibles	35/60 = 58 % du total des points possibles	60/60 = 100 % du total des points possibles													
<p>***</p> <p>Des pénalités s'appliqueront à ce critère.</p>																

**3. MAIN-D'ŒUVRE :** L'emploi de main-d'œuvre Autochtone sur place pour exécuter les travaux visés par les marchés.

Les soumissionnaires seront évalués relativement à leur garantie ferme d'employer sur place des Autochtones de la région du marché pour effectuer les travaux. Les pourcentages indiqués ci-dessous concernent précisément les heures de travail sur place indépendamment du fait qu'il s'agit d'employés de l'entrepreneur principal ou d'employés d'un sous-traitant. Les pourcentages doivent correspondre à une liste de postes précis qui peuvent être occupés, ou qui le seront, par des employés Autochtones sur place.

La main-d'œuvre autochtone de la région du contrat doit répondre aux critères suivants : Un membre d'une Première Nation, un Inuit ou un Métis qui travaille sur place pour exécuter des services liés au projet pour le compte d'un entrepreneur, d'un sous-traitant ou d'un fournisseur qui a un contrat avec TPSGC pour effectuer des travaux liés au projet.

Cette personne doit habiter dans la région du projet. Une preuve de résidence peut être exigée (permis de conduire ou carte santé territoriale).

Les pourcentages doivent correspondre à une liste de postes précis qui peuvent être occupés, ou qui le seront, par des employés Autochtones sur place. L'emploi d'Autochtones sur place sera confirmé pendant les travaux d'après la documentation d'appui fournie par l'entrepreneur et l'examen des dossiers statistiques du représentant du Ministère sur la main-d'œuvre Autochtone sur place.

0 - 100 % du total d'heures de travail = 0 - 40 points au prorata. Les points seront attribués au prorata du pourcentage du total des points disponibles.

\_\_\_ % x total des points

**REMARQUE :**

Le soumissionnaire doit démontrer comment il compte respecter le pourcentage de main-d'œuvre autochtone. Simplement indiquer un engagement en pourcentage n'est pas suffisant pour obtenir les points. La note sera ajustée en fonction des documents justificatifs.

**Exemple :**

Le soumissionnaire garanti que 65 % des heures de travail seront accomplies par des employés autochtones = 65 % du total des points (40)

65 % x 40 = 26 points

\*\*\* Des pénalités s'appliqueront à ce critère.

40 points

<p><b>4. SOUS-TRAITANTS/FOURNISSEURS</b> : Le fait de faire appel à des sous-traitants ou à des fournisseurs Autochtones pour exécuter les travaux du marché.</p> <p>Les soumissionnaires seront évalués selon leur garantie ferme à faire appel à des sous-traitants autochtones de la région du marché pour l'exécution des services ou la fourniture des biens et de l'équipement.</p> <p>Remarque : Si l'entrepreneur principal est une entreprise à propriété autochtone, la valeur totale en dollars du marché autochtone doit également comprendre la part du marché revenant à l'entrepreneur. Si l'entrepreneur est une entreprise autochtone, la valeur totale du marché, MOINS tout marché de sous-traitance pour des biens et des services accordé à des entreprises non autochtones, s'appliquerait au total de la ligne (A) ci-dessous.</p> <p>Les points seront attribués au prorata du pourcentage du total des points disponibles.  <math display="block">\frac{\text{---}}{100} \% \times \text{total des points}</math></p> <p>Exemple :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>Valeur estimative du contrat :</td> <td style="text-align: right;">100 000 \$</td> </tr> <tr> <td>- Moins la sous-traitance non-autochtone:</td> <td style="text-align: right;"><u>\$ 45,000 =</u></td> </tr> <tr> <td>Total garanti pour les sous-traitants et fournisseurs autochtones:</td> <td style="text-align: right;">\$ 55,000</td> </tr> </table> <p><math>55\,000 \\$ / 100\,000 \\$ = 0,55 \times 100 = 55 \%</math></p> <p><math>55 \% \times 40 = 22 \text{ points}</math></p> <p>REMARQUE :</p> <p>Les pourcentages DOIVENT ÊTRE APPUYÉS par une liste de fournisseurs/sous-traitants spécifiques qui peuvent être confirmés comme étant des sous-traitants autochtones. La vérification du statut d'entreprises autochtones sera effectuée à l'aide d'une ou des ressources suivantes :</p> <p>Répertoire des entreprises autochtones d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC)  <a href="https://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100033057/1100100033058">https://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100033057/1100100033058</a>;          conformément à l'article 9.35.60, Liste ou répertoire d'entreprises, du Guide des approvisionnements.</p> <p>*** Des pénalités s'appliqueront à ce critère.</p>	Valeur estimative du contrat :	100 000 \$	- Moins la sous-traitance non-autochtone:	<u>\$ 45,000 =</u>	Total garanti pour les sous-traitants et fournisseurs autochtones:	\$ 55,000	<p>40 points</p>
Valeur estimative du contrat :	100 000 \$						
- Moins la sous-traitance non-autochtone:	<u>\$ 45,000 =</u>						
Total garanti pour les sous-traitants et fournisseurs autochtones:	\$ 55,000						
<p><b>NOMBRE TOTAL DE POINTS POSSIBLE</b></p>	<p><b>100 points</b></p>						

**GARANTIE ET ATTESTATION DU SOUMISSIONNAIRE**

1. Au moment de la soumission – Les tableaux ci-dessous peuvent être utilisés par les soumissionnaires pour soumettre une demande.
2. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet de vérifications.

**TABLEAU 1 – Siège social**

Fournir l'adresse d'entreprise actuelle
Les soumissionnaires DOIVENT démontrer l'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel dans la région du marché.

**TABLEAU 2 – Garantie de formation des travailleurs Autochtones**

Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)	Employés autochtones
Les soumissionnaires DOIVENT inclure le type de formation et le nombre d'heures.	

**TABLEAU 3 – Garantie du nombre d'employés Autochtones sur place**

Nombre total d'heures-personnes autochtones sur place pour ce marché = \_\_\_\_\_ %  
Nombre total d'heures-personnes sur place pour ce marché

Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)	Heures-employés autochtones	Heures-employés non Autochtones
Les soumissionnaires doivent inclure le nombre d'heures de travail à effectuer. (Les soumissionnaires peuvent utiliser les quantités estimatives fournies pour calculer les heures.)		

**TABLEAU 4 – Garantie du nombre de sous-traitants et fournisseurs Autochtones:**

Coût estimatif total des fournitures/matériaux/pièces d'équipement/services obtenus auprès d'entreprises autochtones pour ce marché

Prix total de la soumission

= \_\_\_\_\_ %

Nom de l'entreprise	Entreprise autochtone	Entreprise non autochtone
Le soumissionnaire doit inclure la valeur des travaux sous-traités. Remarque : Seuls les sous-traitants/fournisseurs dont le statut d'entreprise autochtone peut être confirmé seront pris en compte dans les calculs. La vérification du statut d'entreprise autochtone sera effectuée conformément à l'article 3.4 Sous-traitants/fournisseurs.		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EW076-180729

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWU011

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
PWGSC

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

### Attestation du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit soumettre l'attestation suivante si une garantie de plan des CPA est fournie soit au moment de la soumission de l'offre, soit avant l'attribution du marché.

#### ATTESTATION DE PLAN DES CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX POSSIBILITÉS POUR LES AUTOCHTONES:

\_\_\_\_\_

**NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE**

\_\_\_\_\_

**SIGNATURE**

\_\_\_\_\_

**DATE**

**Le soumissionnaire atteste que la garantie de plan des CPA qui appuie sa soumission est exacte et complète.**

## **PARTIE B ATTESTATION ET RAPPORT SUR LES RÉALISATIONS DE L'ENTREPRENEUR**

1. Pour les entrepreneurs sélectionnés seulement – Si une garantie de plan des CPA est fournie dans le cadre de l'offre, l'entrepreneur retenu doit fournir un résumé des activités entreprises pour répondre aux engagements pris dans le cadre de la partie de son offre concernant le plan des CPA. L'entrepreneur doit remplir les tableaux suivants, et fournir des pièces justificatives à l'appui (factures, registres de travail, reçus de paiements salariaux, etc.) sur une base OU à la fin du marché/avant le paiement final.
2. L'entrepreneur doit indiquer si des objectifs n'ont pas été respectés, préciser les raisons pour lesquelles ces objectifs n'ont pas été respectés.
3. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet de vérifications.
4. L'attestation du plan des CPA et les rapports de réalisations du plan des CPA doivent être remis sur une base semi-annuelle/trimestrielle/annuelle avec des détails sur la façon dont les entrepreneurs ont respecté la garantie du plan des CPA.
5. À défaut de donner suite à la demande de soumettre l'attestation et le rapport dans les 15 jours ouvrables, on pourrait appliquer une pénalité de 1 %, à titre de rabais supplémentaire de 1 % des prix indiqués sur la liste des prix unitaires, ou une réduction de 1 % du pourcentage de la marge bénéficiaire, pour l'an 1 de la période de l'OC, ou encore, l'OC pourrait être mise de côté.

### Renvoyez les rapports à :

Nom de l'autorité contractante : Tammey Hugo

Courriel : [tammey.hugo@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tammey.hugo@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

### **TABLEAU 1 – Siège social**

<b>Fournir l'adresse d'entreprise actuelle</b>
Les entrepreneurs doivent confirmer l'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel des entrepreneurs dans la zone visée par l'ERTG.

### **TABLEAU 2 – Réalisations quant à la formation des travailleurs Autochtones**

<b>Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)</b>	<b>Employés <u>autochtones</u></b>
L'entrepreneur doit inclure le type de formation, le nombre d'heures et le pourcentage effectué.	

### **TABLEAU 3 – Réalisations quant au nombre d'employés Autochtones sur place**

Nombre total d'heures-personnes autochtones sur place pour ce marché = \_\_\_\_\_ %  
Nombre total d'heures-personnes sur place pour ce marché

<b>Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)</b>	<b>Heures-employés <u>autochtones</u></b>	<b>Heures-employés non <u>Autochtones</u></b>
L'entrepreneur doit inclure le nombre d'heures de travail effectuées.		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EW076-180729

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWU011

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
PWGSC

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**TABLEAU 4 – Réalisations quant au nombre de sous-traitants/fournisseurs Autochtones:**

Coût total des fournitures/matériaux/pièces d'équipement/services obtenus auprès d'entreprises autochtones pour ce marché

Valeur finale du marché  
= \_\_\_\_\_ %

Nom de l'entreprise	Entreprise <u>autochtone</u>	Entreprise non <u>autochtone</u>
L'entrepreneur doit inclure la valeur des travaux sous-traités.		

**ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR**

**ATTESTATION DE RÉALISATION DES CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX POSSIBILITÉS POUR LES AUTOCHTONES:**

\_\_\_\_\_  
NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
DATE

**Le soumissionnaire atteste que les renseignements contenus dans les TABLEAUX DES RÉALISATIONS sont exacts et complets.**

**PARTIE C      CONDITIONS RÉGISSANT LES PÉNALITÉS LIÉES AUX CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX  
POSSIBILITÉS POUR LES AUTOCHTONES**

1. Aux termes des dispositions du marché proposé, si le soumissionnaire respecte les garanties de plan des CPA prévues et attestées dans sa soumission, le soumissionnaire se verra verser le prix du marché convenu.
2. Si le soumissionnaire ne respecte pas sa garantie en matière de formation attestée, un montant maximum de 0.33 % de la valeur finale du marché pourrait être déduit des versements de paiement final. Le soumissionnaire ne sera pas évalué en fonction de ses réalisations quant à la formation. (Tableau 1A)
3. Si le soumissionnaire ne réussit pas à obtenir le pourcentage certifié d'heures-employés Autochtones sur place pour le marché et ne parvient pas à atteindre son objectif à cet égard, un montant maximum de 0.33 % de la valeur finale du marché pourrait être déduit du paiement final ou des versements différés. (Tableau 1B)
4. Si le soumissionnaire ne réussit pas à recruter le pourcentage certifié de sous-traitants/fournisseurs Autochtones et ne parvient pas à atteindre son objectif à cet égard, un montant maximum de 0.34 % de la valeur finale du marché pourrait être déduit du paiement final ou des versements différés. (Tableau 1C)
5. Rien dans la présente section ne doit être interprété comme limitant les droits et les recours dont le Canada peut par ailleurs se prévaloir aux termes du marché.
6. Le Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de réduire ou d'éliminer les dommages s'il est clairement démontré que des efforts importants ont été faits pour respecter la garantie de plan des CPA et que les exigences minimales n'ont pu être respectées en raison de circonstances échappant au contrôle de l'entrepreneur.

<b>TABLEAU 1A – ÉVALUATION DES TRAVAILLEURS AUTOCHTONES PÉNALITÉ RELATIVE À LA FORMATION</b>			
<b>POINT N°</b>	<b>EXIGENCE</b>	<b>PONDÉRATIO N</b>	<b>NOTE</b>
<b>1</b>	<p><b>DILIGENCE RAISONNABLE DU SOUMISSIONNAIRE:</b></p> <p>Examen au cas par cas de la capacité du soumissionnaire de prouver qu'il a fait des efforts diligents pour respecter les garanties en matière de <b>formation des Autochtones</b>.</p> <p><b>Voici comment les points seront attribués au soumissionnaire pour évaluer sa diligence :</b></p> <p>0-13 points – Le soumissionnaire n'a fait que peu d'efforts, voire aucun effort, pour essayer de respecter les garanties en matière de formation du plan des CPA.</p> <p>14-27 points – Le soumissionnaire a fait des efforts modérés pour essayer de respecter les garanties en matière de formation du plan des CPA.</p> <p>28-40 points – Le soumissionnaire a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière de formation du plan des CPA.</p>	<b>40</b>	
<b>3</b>	<b>NOTE TOTALE ÉTABLIE</b>	<b>40</b>	
<b>4</b>	<p><b>TOTAL DE LA PÉNALITÉ CALCULÉ :</b></p> <p>(40 - note totale établie) % x (valeur finale du marché) x 0.33 %</p>		<b>\$</b>
<b>5</b>	<b>COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS :</b>		
<b>6</b>	<p><b>SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION :</b></p> <p>Représentant ministériel : _____</p> <p>Responsable technique : _____</p> <p>Agent de négociation des marchés : _____</p>		

TABLEAU 1B – ÉVALUATION DES TRAVAILLEURS AUTOCHTONES SUR PLACE PÉNALITÉ RELATIVE À L'EMPLOI			
POINT N°	EXIGENCE	PONDÉRATION	NOTE
1	<p><b>Calculer le pourcentage atteint de la garantie pour l'emploi d'Autochtones sur place selon la formule suivante :</b></p> <p>Pourcentage de la garantie = <math>\frac{\text{Atteint}}{\text{Proposé}} = \frac{\quad}{\quad} \% * 60 \%</math></p> <p><b>Remarque :</b> Un pourcentage de 50 % ou moins correspond à zéro point.</p>	60	
2	<p><b>DILIGENCE RAISONNABLE DU SOUMISSIONNAIRE :</b></p> <p>On étudiera au cas par cas la capacité du soumissionnaire de démontrer s'il a fait les efforts voulus pour respecter les garanties d'emploi d'Autochtones sur place.</p> <p><b>Voici comment les points seront attribués au soumissionnaire pour évaluer sa diligence :</b></p> <p>0-13 points – Le soumissionnaire n'a fait que peu d'efforts, voire aucun effort, pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du plan des CPA.</p> <p>14-27 points – Le soumissionnaire a fait des efforts modérés pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du plan des CPA.</p> <p>28-40 points – Le soumissionnaire a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du plan des CPA.</p>	40	
3	<b>NOTE TOTALE ÉTABLIE</b>	100	
4	<b>TOTAL DE LA PÉNALITÉ CALCULÉ :</b> (100 - note totale établie) % x (valeur finale du marché) x 0.33 %		\$
5	<b>COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS :</b>		
6	<p><b>SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION :</b></p> <p>Représentant ministériel : _____</p> <p>Responsable technique : _____</p> <p>Agent de négociation des marchés (TPSGC) : _____</p>		

TABLEAU 1C – ÉVALUATION DES TRAVAILLEURS AUTOCHTONES PÉNALITÉ RELATIVE AUX SOUS-TRAITANTS/FOURNISSEURS			
POINT N°	EXIGENCE	PONDÉRATION	NOTE
1	<p><b>Calculer le pourcentage atteint de la garantie pour l'emploi d'Autochtones selon la formule suivante :</b>            Pourcentage de la garantie = <math>\frac{\text{Atteint}}{\text{Proposé}} = \frac{\quad}{\quad} \% * 60 \%</math></p> <p><b>Remarque :</b> Un pourcentage de la garantie de 50 % ou moins correspond à zéro point.</p>	60	
2	<p><b>DILIGENCE RAISONNABLE DU SOUMISSIONNAIRE :</b></p> <p>On étudiera au cas par cas la capacité du soumissionnaire de démontrer s'il a fait les efforts voulus pour respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs Autochtones.</p> <p><b>Voici comment les points seront attribués au soumissionnaire pour évaluer sa diligence :</b></p> <p>0-13 points – Le soumissionnaire n'a fait que peu d'efforts, voire aucun effort, pour essayer de respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs du plan des CPA.</p> <p>14-27 points – Le soumissionnaire a fait des efforts modérés pour essayer de respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs du plan des CPA.</p> <p>28-40 points – Le soumissionnaire a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs du plan des CPA .</p>	40	
3	<b>NOTE TOTALE ÉTABLIE</b>	100	
4	<b>TOTAL DE LA PÉNALITÉ CALCULÉ :</b> (100 - note totale établie) % x (valeur finale du marché) x 0.34 %		\$
5	<b>COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS :</b>		
6	<p><b>SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION :</b></p> <p>Représentant ministériel : _____</p> <p>Responsable technique : _____</p> <p>Agent de négociation des marchés (TPSGC) : _____</p>		